



GRUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE TIC Vendredi 21 janvier 2005

COMPTE-RENDU

La liste des présents et des excusés est intégrée au compte-rendu p.12

Dominique CRESSON, Délégué Général de RAFHAEL ouvre la séance en remerciant les participants.

Suite à un court rappel sur le Réseau RAFHAEL, il présente le contexte de la **mise en place de ce groupe de travail technique TIC** :

- juillet 2000** **Au cours de l'Assemblée Générale**, les membres de RAFHAEL ont souhaité **lancer une large réflexion sur les TIC en général et les hauts débits en particulier**. Dans cette perspective, s'est mis en place un **groupe de travail** sous la présidence de **René VANDIERENDONCK**, Maire de Roubaix, Vice-Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Premier Vice-Président de RAFHAEL,
- Juillet 2002**
2002-2004 **Mise en place du groupe de travail technique TIC** animé par **Dominique CRESSON**.
Les participants au groupe de travail technique TIC ont émis le souhait d'organiser des réunions d'information pour **faire le point sur les réflexions, les études et les projets en cours** sur les territoires du Npdc **en matière de TIC**.
Dans cette perspective, RAFHAEL a imaginé un **cycle de présentation de quatre réunions dédiées aux quatre grands territoires** : le Hainaut, les Flandres, le Littoral et l'Artois.
- Mars 2004** Réunion avec **les représentants du Conseil Régional NPDC** afin de faire un **point sur les politiques régionales en matière de TIC** et plus particulièrement de présenter le portail régional de service à destination des intercommunalités.
- Sept. 2004** Réunion avec **les représentants de l'Etat** afin de faire un **point sur les politiques de l'Etat en matière de TIC**, avec **Alain DUCASS** de la DATAR et **Cyril OLIVIER** du SGAR.

Dominique CRESSON salue plus particulièrement :

1. **Jean-Charles BOURDIER**, Délégué Général du Club des Communautés Numériques (auquel les membres de RAFHAEL sont conviés à participer), Directeur du développement du Républicain Lorrain et auteur du rapport « Réseaux à Hauts Débits : nouveaux contenus, nouveaux usages, nouveaux services » présenté en septembre 2000 à Christian Pierret, Secrétaire d'Etat à l'Industrie.
2. **Patrick SCHOULLER**, Représentant national aux comités des programmes IST, E-TEN, E-CONTENT, SIAP, du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie - DIGITIP - STSI

Il indique que, non sans lien avec l'ordre du jour de cette réunion, **Patrick SCHOULLER** présentera brièvement une manifestation qui se tiendra le 24 février prochain, à Lille relative à une journée internationale sur le programme e-Ten, sur le programme, le but, les modalités de participation etc.. avec un souhait de l'organiser conjointement avec les homologues européens (belges et anglais).

Enfin, **Dominique CRESSON** indique que l'**ordre du jour de cette réunion**, est donc consacré à « **L'Europe en matière de TIC** ».

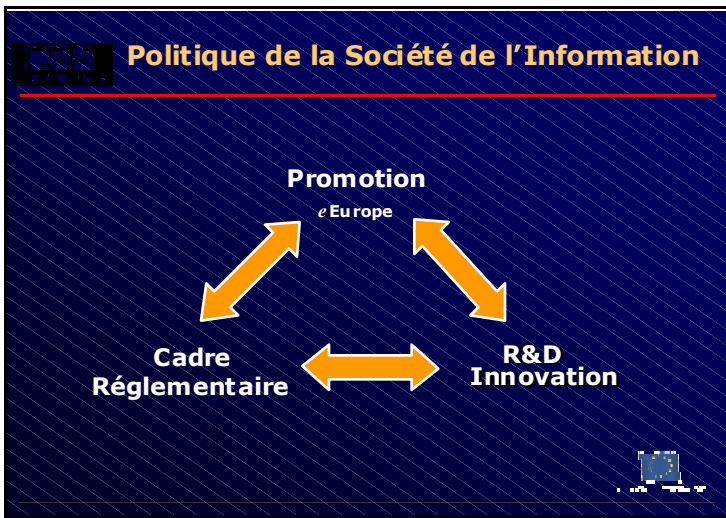
Il remercie **Bruno CASSETTE**, de la Direction générale Société de l'Information Unité "Analyse, Conception d'ensemble, eEurope", à la **Commission Européenne** et précise que, après avoir reçu les représentants de la Région Nord-Pas de Calais puis ceux de l'Etat sur les politiques en matière de TIC, l'objectif de cette réunion visera, à partir des échanges, à **faire un point sur la stratégie de l'Union Européenne en matière de TIC et sur la compétitivité des Territoires via les TIC**.

Bruno CASSETTE indique que la Commission européenne est à la fois très présente aujourd'hui (notamment dans le paysage réglementaire et législatif) et méconnue (dans son fonctionnement et ses prises de décisions). Les acteurs ignorent, encore trop souvent, ce qu'elle peut apporter ou ce qu'elle ne peut pas apporter.

La Commission européenne est « une et indivisible » et en même temps « plurielle ». En matière de Technologies de l'information, la difficulté de se repérer est d'autant plus grande qu'il s'agit d'une thématique transversale.

Aujourd'hui, **Bruno CASSETTE** remercie le Réseau RAFHAEL de l'avoir convié à s'exprimer sur ce sujet et précise que le cadre informel de cette rencontre permet d'en faire une réunion de travail interactive avec des interventions de la part des participants. Ainsi, il souhaite que cette présentation sorte du cadre didactique.

Il rappelle que la Direction générale Société de l'Information a trois grandes missions :



1. **le cadre réglementaire** a pour but d'augmenter la concurrence et de stimuler l'investissement. Il fournit un environnement légal prévisible et neutre pour les acteurs du secteur.
2. **la recherche et le développement** représente 22% du budget du 6^{ème} programme cadre (« Notre commissaire dit souvent qu'elle est la deuxième commissaire en charge de la Recherche »). En ce domaine, la Commission est responsable de la définition des orientations et du suivi des projets de recherches.
3. **la partie Promotionnelle** représente une initiative majeure. Le programme e-Europe né en 2000 est au terme de son deuxième mandat. La Direction générale Société de l'Information prépare d'ores et déjà e-Europe 2010 avec des champs thématiques de plus en plus largeS (exemple, le transport intelligent).

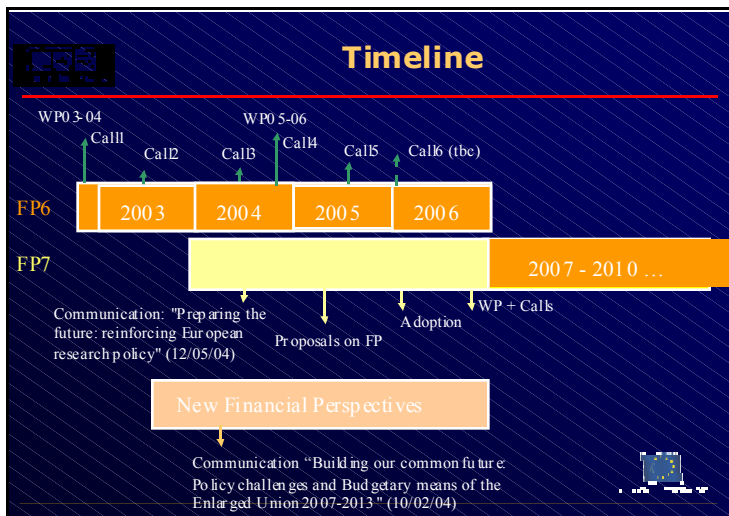
Les trois piliers concernent à la fois le secteur Télécom et celui des Technologies de l'information. Ils englobent depuis peu celui des Médias



Le programme de recherche TIC est une priorité thématique du 6^{ème} programme cadre. Il représente **15 milliards d'euros** de budget.

Il s'agit d'un programme de travail sur deux ans : 2003-2004, le suivant concerne 2005-2006.

Les priorités sont révisées chaque année en fonction des besoins et des demandes.



Actuellement, la Commission travaille à la mise en œuvre du 6^{ème} programme cadre, tout en préparant le 7^{ème} programme cadre (2007-2010).

Les programmes de travail (WP) sont établis sur deux ans durant lesquels plusieurs appels à propositions sont lancés.

La Commission Européenne a une obligation de transparence et travaille dans une logique de visibilité. Le principe est le suivant : ce qui est fait à la Commission Européenne doit être disponible pour les acteurs.

La compréhension et la navigation sur le site de la Commission est, certes, pas toujours facile mais toutes les informations y sont. **Bruno CASSETTE** invite vivement les participants à se familiariser avec ce site.

Il précise que toutes les unités des Directions Générales ont un webmaster chargé de mettre en ligne toutes les informations disponibles. Avec cependant une réserve : toutes ces informations ne sont pas en Français : la maîtrise de l'anglais devient nécessaire.

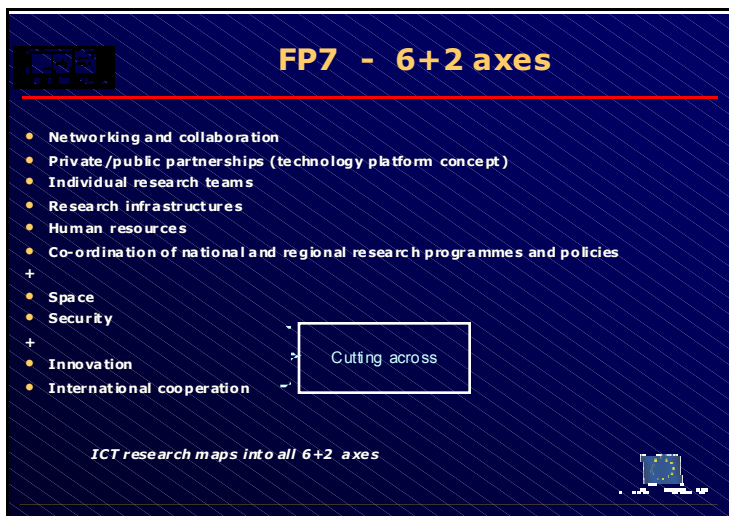
Bruno CASSETTE indique que le travail relatif au 7^{ème} programme-cadre a commencé. Le 12 mai 2004 a été l'occasion d'une première communication « **Préparer le futur, renforcer la politique européenne de recherche** ». En cela, la Commission européenne annonce les orientations qu'elle va prendre. Les choses se préparent très longtemps à l'avance.

Le 7^{ème} programme-cadre comprendra 6 axes + 2 axes :

- le travail de réseau et de collaboration
- le Partenariat Public/privé (concept de plate-forme de technologie)

A noter : **Bruno CASSETTE** indique que sur ce point, le 6^{ème} programme a « pêché » car il a largement oublié les « petites structures ».

Le 7^{ème} programme a vocation à s'orienter vers la création de structures capables d'accueillir et d'orienter les « petites » et les « moyennes » entreprises, structures publiques et privées. Un véritable travail est nécessaire pour accompagner et amener ces dernières vers les plate-formes pour les aider à comprendre les programmes de recherche.



- les Équipes de recherche
- la coordination des ressources humaines
- les Infrastructures et les programmes de recherche
- la coordination des politiques nationales et régionales

A ces six axes principaux, il faut ajouter **deux axes supplémentaires** prenant en compte :

- la dimension spatiale
- la dimension de la sécurité

et **deux approches** qui vont traverser l'ensemble de ces secteurs :

- l'innovation technologique (de la recherche jusqu'à sa mise en œuvre)
- la coopération internationale.

Nouveau Cadre réglementaire

- Champ des "communications électroniques"
- Passage de réglementation à régulation (ART)
- Autorisation générale et marché unique
- Services universels et protection vie privée
- Transposition pour le 24 juillet 2003 (F, A, B, Gr, L, PB, P soumis à procédures d'infraction)
- Le Paquet comporte 5 directives (/ 25 instruments):
 - Directive Cadre
 - Autorisation / Accès et Interconnexion / SU et droit des utilisateurs
 - Vie privée

Le Nouveau Cadre réglementaire concerne le champ des « **communications électroniques** ».

Aujourd'hui, il n'existe plus de frontière entre technologies et contenus. La logique « intégrée » domine: qu'il s'agissent des acteurs, des marchés, des réseaux, les frontières traditionnelles disparaissent.

Nous passons d'un cadre de réglementation à un contexte de régulation.

Nouveau Cadre réglementaire

- Directive Cadre
 - Pouvoirs et indépendance de l'ART
 - Favoriser la concurrence au profit de l'utilisateur ; développement du marché intérieur et défendre intérêts du citoyen
 - Dispositif de recours (droit de passage)
 - Assignation des fréquences
- Directive Autorisation
 - Favoriser l'accès au marché
 - Autorisation générale et qq droits individuels
- Directive Accès et Interconnexion
 - Réguler les relations entre Opérateurs dans un marché concurrentiel
 - Périodicité de l'analyse de marché et éventuels remèdes (transparence, séparation comptable, contrôle des prix)

La France mettra encore un certain temps avant de transposer l'ensemble de ce paquet dont la date limite de transposition était fixée à juillet 2003...

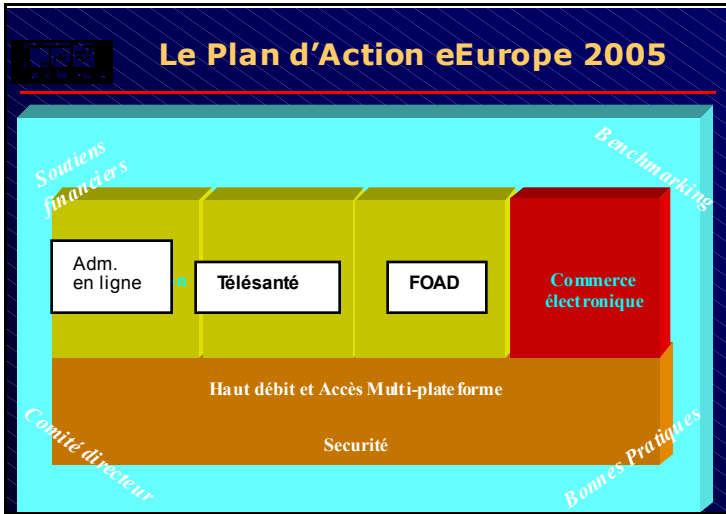
Nouveau Cadre réglementaire

- Directive Service Universel (révisée en 2005)
 - Protéger les intérêts des utilisateurs
 - Champ limité et services évalués à coût net
 - Accès au réseau téléphonique public
- Directive Vie privée
 - Conservation des données de connexion
 - Données de localisation
 - Dispositions anti-spam et témoins de connexion (Cookies)

Concernant la **Directive Service Universel**, révisée en 2005, il ne faut pas confondre Service Universel avec le Service Public (« à la française »). Il faut entendre ici le Service Universel comme le symétrique de l'ouverture à la concurrence: il s'agit des services qui ne font plus l'objet d'un « appât de gain » pour l'opérateur et correspondent à un besoin minimal pour l'utilisateur.

Le Haut débit est, par exemple, très loin de correspondre à un service universel.

Derrière le Service Universel, il y a des enjeux importants concernant la fracture numérique au sens, par exemple, des personnes handicapées... Ce sont des enjeux qui échappent encore très largement à l'action de la Puissance Publique.



F.O.A.D : Formation Ouverte à Distance.

Le Plan d'Action eEurope 2005 est la continuité de eEurope 2002, né en 2000.

Il est le résultat des programmes nationaux menés dans les 15 Etats Membres de l'Union. Comme ceux de eEurope 2002, les objectifs de eEurope 2005 sont basiques et de court terme.

Le schéma de ce plan d'action est constitué d'une « fusée à deux étages » :

1. la diffusion des services : administration en ligne, télé santé, FOAD, commerce électronique
2. un environnement favorable avec le Haut Débit, la sécurité et l'accès multi-plateforme.

Au-delà de ces objectifs, une politique transversale est menée afin de favoriser la résorption de la fracture numérique.

Pourquoi ces sujets ?

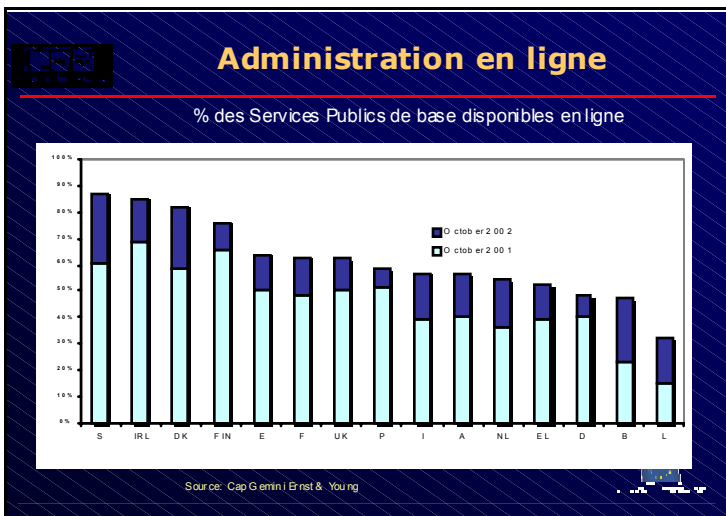
La Commission européenne a retenu ces thèmes au regards des trois critères suivants :

- ces sujets sont importants ;
- ils sont de la compétence du Service Public ;
- ils ont une réalité au plan communautaire.

Autour de ce plan d'action, un certain nombre d'éléments ont été retenus afin de répondre à une logique collaborative : « *il est plus facile de se contraindre à aller courir tous les matins, dès lors que nous y allons en groupe* » rappelle souvent le DG de la DG INFSO, **Fabio COLASANTI**.

Aujourd'hui, il existe une vingtaine de programmes communautaires par lesquels les projets TIC sont éligibles à des financements. Le problème est qu'ils sont méconnus (*exemple : programme URBAN pour les agglomérations*).

Quelques exemples d'actions dans eEurope 2005 :



Ce graphique illustre le fait que des services de base sont rendus accessibles en ligne.

Concernant, l'Administration en ligne, aujourd'hui, la France fait partie du top 10 mondial.

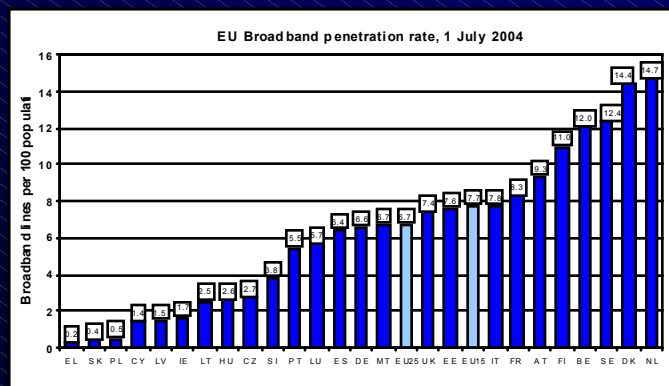
Actions proposées

- Connexion Haut débit de tous les SP
- Interopérabilité
- Services publics interactifs
- Procédures d'achat public
- Points d'accès public à l'Internet
- culture et tourisme

Concernant l'Administration en ligne, les actions proposées par eEurope 2005 sont les suivantes :

- Connexions Haut débit de tous les SP
- Interopérabilité
- Services publics interactifs
- Procédures d'achat public
- Point d'accès publics Internet
- Culture et tourisme

Broadband subscriptions/ 100 pop



Ce graphique illustre le taux de pénétration du Haut débit dans l'Union Européenne à 25.

A noter : ces indicateurs sont à prendre avec prudence car les données, dans ce secteur, évoluent très rapidement.

Actions proposées

- Connexions plus rapides et permanentes
- Réduction des barrières pour le déploiement en zones rurales
- Développement multi-plateforme (PCs, mobiles, TVs)
- Utilisation plus effective des réseaux (services)
- Stratégies nationales Haut débit

Concernant le Haut Débit, les actions proposées par eEurope 2005 sont les suivantes :

- Connexions plus rapides et permanentes
- Réductions des barrières pour le déploiement en zones rurales
- Développement multi-plateforme
- Utilisation plus effective des réseaux
- Stratégies nationales Haut débit

Quelques problématiques

- Stabilisation du cadre juridique d'intervention des acteurs publics locaux
- Mobilisation des sources de financement ("Initiative de croissance" et autres programmes)
- Quel partenariat avec la Direction générale ?

Les trois problématiques évoquées représentent 85 à 90 % des questions que je reçois des acteurs français.

eEurope on the Road to Lisbon



L'initiative eEurope trouve aussi son origine dans la stratégie de Lisbonne dont l'ambition se décline sur la décennie 2000 à 2010.

2005 correspond à la fois à son mi-parcours et à la préparation d'une nouvelle stratégie pour la société de l'information.

Et demain ?

Méta-tendances :

- Haut débit
- Services mobiles
- Convergences
- Intéropérabilité
- Solutions
- Sécurité

Méta-challenges :

La **régulation** à tous niveaux entre acteurs, réseaux, marchés et territoires

La **participation** par la réduction des temps d'apprentissage : un objectif d'appropriation et de production (accès publics à l'internet, usages PME, créations)

Une **stratégie territoriale** (plate-formes, innovation, télétravail, cyberlieux...)

eEurope est à une nouvelle étape.

Aujourd'hui, la Commission a pu relever quelques « méta-tendances ».

Les enjeux sont importants avec notamment la convergence des acteurs, des réseaux et des services.

C'est la fin d'une logique sectorisée.

Les « méta-challenges » à relever sont les suivants :

- **la régulation** à tous niveaux entre acteurs, réseaux, marchés et territoires.

Il s'agit, aujourd'hui, de relever le challenge d'articuler toutes les forces vives ensemble.

Par exemple : RAFHAEL est un lieu d'échange et de mutualisation important pour la région Nord-Pas de Calais et la Belgique transfrontalière, pourtant c'est un acteur invisible pour la Commission Européenne : il ne fait pas partie du cadre institutionnel. La difficulté aujourd'hui c'est que la Commission Européenne n'a pas de communication dédiée à ces acteurs qui font vivre les savoirs et les savoir-faire. La Commission Européenne les connaît mal et en retour, ces acteurs connaissent mal la Commission. Un pas dans les deux sens favoriserait sans aucun doute une meilleure efficacité des actions entreprises à tous les échelons territoriaux.

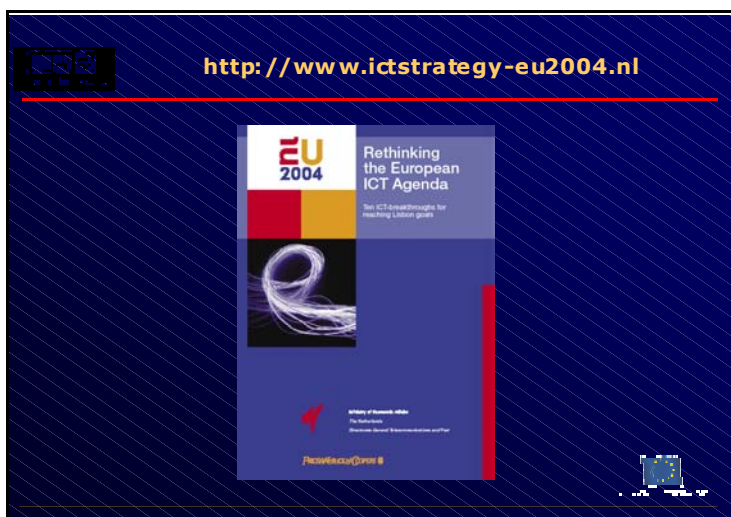
Autre exemple, l'année dernière, à l'initiative de quelques acteurs des territoires, un tour de France des Territoires a été organisé. Sur ce modèle, pourquoi pas initier un Tour d'Europe des Territoires ?

- **La participation** par la réduction des temps d'apprentissage :

Au-delà du fait d'être ou de ne pas être dans la société de l'information, l'objectif est de faire un pas de plus. Il s'agit pour l'essentiel d'un travail d'appropriation, d'un travail de production et plus spécifiquement de production locale car aujourd'hui, Internet est de plus en plus local.

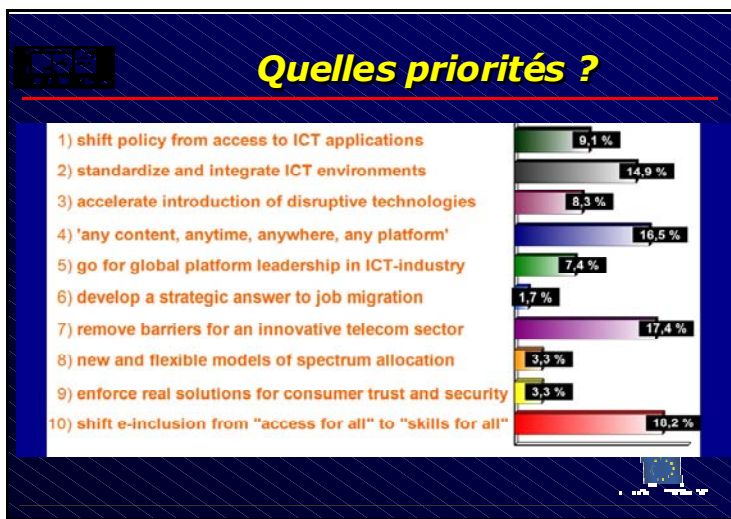
- enfin, **une stratégie territoriale** :

Il s'agit de trouver, d'identifier les acteurs qui mettent en œuvre ces enjeux au niveau local.



Je vous conseille vivement la lecture de ce rapport « repenser l'agenda européen de la société de l'information ».

Il est plutôt orienté compétitivité et développement économique mais il s'agit d'une bonne synthèse des enjeux européens et il permet d'éclairer les débats pour l'avenir.



Quelles priorités ?

Il s'agit de la synthèse des souhaits émis par les Etats Membres. Dans ce cadre, ont été soulignés :

- le **passage de « l'accès pour tous » à « une compétence pour tous »**.
- l'importance de **l'innovation technologique** : sans innovation pas d'avenir.

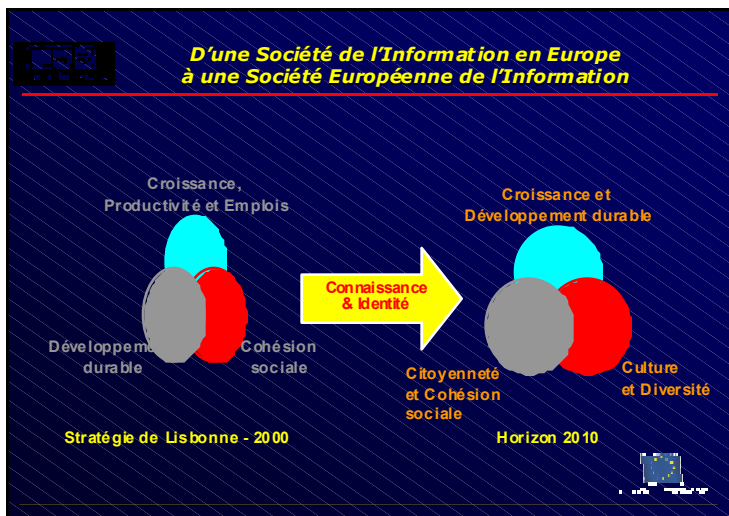
La question qui se pose est la suivante : **qui finance l'innovation ?**

Aujourd'hui, force est de constater qu'il existe un déficit dans le financement de l'innovation entre région, état, capital risqué...

En effet, les moyens financiers tant au niveau national qu'au niveau communautaire ne sont pas à la hauteur des enjeux.

C'est un enjeu qui est peu perçu par les pouvoirs politiques, et pourtant il est fondamental car l'avenir est plus incertain sans innovation...

- **la multiplicité des accès** : « Tous les contenus, n'importe quand, n'importe où et sur toutes les plateformes ».
- **la normalisation des systèmes d'environnement technologique** : il faut encourager la normalisation liée à la recherche et construire des standards globaux.



La stratégie de Lisbonne est née en 2000, l'objectif était le suivants : toutes les politiques communautaires devaient contribuer à trois axes :

- la croissance, le développement économique et l'Emploi
- la Cohésion sociale
- le développement durable

Il faut rappeler qu'en 1999, la stratégie de Lisbonne se fondait sur la « bulle Internet, c'est-à-dire dans un climat de sur-estimation des potentiels financiers.

Aujourd'hui, à mi-parcours, la stratégie fait l'objet d'une révision avec de nouvelles perspectives et un changement de paradigme, voir le **rapport de WIM KOK**. L'objectif s'articule sur les trois axes suivants :

- la croissance et le développement durable
- la citoyenneté et la cohésion sociale avec une dimension très forte tournée vers l'e-démocratie,
- La Culture et la diversité : « L'Europe est une puissance culturelle fondée sur la diversité ».

L'objectif se déplace : De 2000 à 2005, il s'agissait de connecter l'Europe. Aujourd'hui un nouveau challenge se profile : il s'agit de définir des principes communautaires (*principes fondamentaux de l'Europe*), d'où la place importante accordée à la Citoyenneté, à la Diversité...

eEurope 2010: 2 objectifs politiques

- ❖ **Innovation et créativité :**
Créer un environnement favorable pour la compétitivité et la croissance
- ❖ **Indusion et citoyenneté :**
Accroître le bien-être des citoyens grâce à un usage accru des TIC

Afin de définir les contenus et les moyens à mettre en œuvre pour l'avenir, la Commission Européenne a lancé, le 26 novembre dernier, une consultation publique sur « la stratégie du futur ».

A l'heure actuelle, nous avons reçu 70 contributions, et une seule d'un acteur français...

« Il faut absolument prendre votre téléphone, venir à Bruxelles... Vous serez reçus et entendus... venez nous voir, c'est la première garantie d'être au rendez-vous de l'Avenir ».

Pour plus d'informations

- **Aspects régionaux :**
M. Guido ACCHIONI Tel : 00.32.2.295.47.41
- **Cadre réglementaire :**
M. Pearse O'DONOHUE Tel : 00.32.2.299.12.80
- **Recherche IST :**
M. Khalil ROUHANA Tel : 00.32.2.295.40.77
- **M. Bruno CASSETTE Tel : 00.32.2.299.24.98**
- http://europa.eu.int/information_society

La France et le Nord-Pas de Calais en particulier sont très loin des logiques de lobbying. Par exemple, pour un représentant officiel de la région d'Aquitaine à Bruxelles, la région Catalogne en a une soixantaine !

A méditer...

Ci-joint quelques contacts à utiliser.

Je vous remercie.

Quelle est la place de la société civile dans la prise de décisions communautaires ?

Il faut savoir que la stratégie de la Direction Générale se trouve entre les mains de cinq à six personnes... La seule possibilité que nous ayons à l'heure actuelle de communiquer et de dialoguer avec la société civile reste celle des consultations publiques.

Mais cette faculté est sous-exploitée par les acteurs français. Par exemple sur la Consultation « partenariat Public/privé », nous n'avons pas reçu une seule réponse de la part des organisations publiques françaises.

Les consultations publiques ne sont que la partie visible de l'iceberg... En effet, il existe une partie invisible : le lobbying. Il s'agit d'être présent et toujours être à l'esprit des gens qui pensent les stratégies, donc promouvoir ses actions, ses activités, ses souhaits...

En ce domaine, les régions du sud de la Loire sont plus présentes que celles du nord... C'est un mouvement permanent qui « finit par payer ».

Par exemple : la présence récurrente du département Pyrénées Atlantique et de la région Aquitaine a permis au dossier de la boucle locale haut débit d'avancer plus vite... et la Direction Générale de la Concurrence a été capable de rendre un avis en faveur du projet alors même que le nouveau Commissaire n'était pas encore installé...

Est-ce que la dimension sociologique est prise en compte dans les stratégies et les politiques communautaires ?

Il faut bien avouer que notre approche est extrêmement technologique, il s'agit d'un dialogue constant avec les grands industriels. Mais il faut savoir que beaucoup de personnes travaillent sur la dimension sociologique, ce qui ne veut pas dire qu'ils arrivent à proposer des actions... la part de la recherche est relativement faible en ce domaine.

Cette dimension est aujourd'hui très peu visible car elle ne fait pas partie de l'agenda politique...

Cependant, comme vous avez pu le constater dans mon exposé, l'Inclusion, c'est-à-dire la cohésion devient un élément majeur. Il y a donc une évolution en la matière.

Monsieur SCHOULLER ajoute :

La logique est la même à DIGITIP : si on met dans les programmes de recherche les thématiques sociétales, la représentation de la France sera nul car le taux de retour sera de zéro. En effet, beaucoup d'autres pays sont en avance sur nous en la matière. Par contre, sur les thématiques technologiques, le taux de retour est intéressant. Il s'agit donc bien d'une stratégie politique.

Quelles observations pouvez-vous faire sur la fracture numérique et sur l'e-démocratie ?

Une collectivité territoriale se modernise beaucoup plus vite qu'une administration centrale. Aujourd'hui, nous avons, au sein des collectivités, des systèmes d'informations intégrés performants.

En cela, la modernisation est plus portée par les acteurs locaux.

Au-delà, cette modernisation n'a de sens que si elle a un impact sur le citoyen. Aujourd'hui, la fracture numérique existe bien, et, selon moi, elle ne se résoudra qu'au niveau d'un territoire.

L'information doit être accessible par tous et partagée par les collectivités territoriales quelque soit leur échelle.

Nous en sommes encore loin aujourd'hui. Il est cependant important de chercher à moderniser ensemble un même territoire.

Exemple : si LMCU décidait maintenant que toutes les communes de son territoire devaient se structurer sur son système d'informations, nous verrions très rapidement apparaître un système d'information intégré. Il s'agit

là d'un enjeu de pouvoir. Et la gestion administrative en ligne est dans les mains des collectivités, sous le respect du principe de subsidiarité. Donc, il se passera encore pas mal de temps avant qu'on arrive à un système d'information intégré.

Sur la dimension de l'e-démocratie (hors vote électronique), il s'agit de la capacité d'un territoire à ouvrir le dialogue avec la société civile. Il faut donc pour cela identifier les acteurs à qui bénéficieront les décisions. C'est une meilleure association des intérêts divergents dans un partenariat pour définir les priorités publiques.

Le deuxième champ, c'est celui du vote lui-même.

Au-delà de ces aspects, c'est l'émergence des logiques de réseau. L'Internet est un moyen formidable de s'exprimer sur des projets privés ou publics. Nous sommes au démarrage d'un très important mouvement.

CONCLUSIONS

Dominique CRESSON remercie **Bruno CASSETTE** pour sa présentation.

Il rappelle que :

1. **l'ensemble des documents présentés lors de nos réunions est accessible** (sur une adresse cachée) **sur le site de RAFHAEL** : <http://www.rafhael.org/CR/CR-cycleTIC.htm>
2. les **2 et 3 février 2004**, à Valenciennes se tiendra le 1^{er} forum international « **TIC21 : les Technologies de l'information et développement durable** ». Il s'agira de s'interroger sur : comment associer les citoyens aux décisions publiques ?, quels sont les impacts des TIC sur l'environnement et la santé ? Quelle place pour le développement durable dans les nouveaux médias ?
3. le **24 février** prochain, se tiendra à Lille une **journée internationale d'informations sur le programme européen eTen**¹. L'ensemble des éléments d'informations relatifs à cette manifestation seront transmis prochainement aux membres du Réseau.

Il remercie l'ensemble des participants et clôt la séance.

¹ Le programme ETEN (Réseaux transeuropéen de télécommunication) est un programme communautaire qui vise à aider au déploiement d'applications et de services d'intérêt commun en transeuropéen. Pour cela il finance deux types d'action : passer du business cas au business plan lorsqu'on dispose d'un service et qu'on se demande quel modèle économique appliquer (financement de l'étude de faisabilité à 50% par la Commission) ou lorsqu'on décide de déployer le service (l'union intervient alors comme partenaire financier dans le tour de table pour le déploiement initial du service à hauteur de 10% des investissements, nous sommes en train de faire évoluer ceci vers 30%). Le projet doit être d'intérêt public pour le citoyen, les administrations locales, régionales ou nationales sont plus que bienvenues puisqu'il s'agit de projet de service pour les citoyens. La proposition de service doit être proposée par un consortium d'au minimum trois partenaires de deux pays. Les régions frontalières sont donc fortement impliquées. Un appel de ce programme sera lancé en février et il sera doté de 45 M€. En savoir plus : <http://www.telecom.gov.fr/programmes/eten/index.htm>



GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE TIC Vendredi 21 janvier 2005

PRESENTS - EXCUSES

NOM-Prénom	FONCTION	STRUCTURE	COORDONNÉES
BINAUD Jean-Marc	Animateur du pays de Saint-Omer	Pays de Saint-Omer	03 21 38 14 1 jm-binaud.audrso@wanadoo.fr
BOURDIER Jean-Charles	Délégué général	Club des communautés numériques	jc.bourdier@republicain-lorrain.fr
CASSETTE Bruno	Direction Générale Société de l'Information Unité « Analyse d'ensemble, eEurope »	COMMISSION EUROPEENNE	bruno.cassette@cec.eu.int
CHARRIER Olivier	Chargé TIC des affaires européennes et internationales	CONSEIL REGIONAL NORD PAS DE CALAIS	03 28 82 76 79 o.charrier@cr-npdc.fr
CLOWEZ Frédéric	Chargé des TIC	Lmcu	fclowez@cudl-lille.fr
COLLEATTE Cyril	Chargé de mission	CCI VALENCIENNESv	ccolleatte@nordnet.fr
CRESSON Dominique	Délégué Général	Réseau RAFHAEL	03 20 63 33 96 rafhael@lille-metropole-2015.org
DAUMAS Jean-Robert	Directeur de l'offre systèmes d'information	ON-X	jrdaumas@on-x.com
DEBAETS Didier	Chef de projet « Ville Numérique »	Ville de TOURCOING	(03) 20 01 96 32 didier.debaets@ville-tourcoing.fr
DECLUNDER Michel	Directeur	Périscope	
DELATTRE Sylvie	Attachée, responsable de la mission planification financement externes	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	03 28 62 71 54 berangere.butez@dgl.cc
DELBECQ Jean-Marie		Transport Terrestre Promotion	
DELILLE Jean-Christophe	Chargé de mission TIC	Communauté d'agglomération du DOUAISIS	03 27 99 89 89 communaute@douaisis-agglo.fr
DELPYERRE Coralie	Chargée de mission	Réseau RAFHAEL	03 20 63 33 96 rafhael@lille-metropole-2015.org
DUBOIS Pascal	Directeur de Cabinet	Ville de VALENCIENNES	(03) 27 22 58 51 pdubois@ville-valenciennes.fr
DUFLOS Jean-Luc	Chargé des TIC	Communauté Urbaine d'Arras	03 21 21 87 00 jl.duflos@cu-arras.org
DUPAS Thierry	Consultant TIC	Indépendant	thierry@dupas.net
DURET Philippe	Conseiller Municipal	Ville de TOURCOING	
EMOTTE Eric		Indépendant	
ERIC Philippe	Ingénieur d'affaire	DIGIPOINT – Lille Métropole	03 20 19 18 50 peric@digipoint.org
GHARBI Chekib	Ingénieur d'affaires	DIGIPOINT	03 20 19 18 50 cgharbi@digipoint.org
GINET Marie	Chargée de mission promotion de l'innovation	Ville de VILLENEUVE D'ASCQ	mginet@mairie-villeneuve-d'ascq.fr
LEGEAY Guilaine			03 20 55 17 96 guilaine@hotmail.com
LEGLISE Delphine	Chargée d'études	INSEE	03 20 49 86 82 delphine.leglise@insee.fr
LIEFOOGHE Christine	Chercheur	Université de Lille 1- UFR de géographie	06 83 70 05 84 christine.liefooghe@univ-lille1.fr

MERELLE Franck	Directeur	Agence d'urbanisme de St Omer	(03) 21 38 01 62 franck-merelle.audrso@wanadoo.fr
OLIVIER Cyril	Chargé des TIC	SGAR – Préfecture Nord-Pas de Calais	cyril.olivier@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr 03 20 30 58 88
RAVIART Jean-Luc	Responsable TIC	Agglomération du Boulonnais	informatique@agglo-bouonnais.fr
REYDET Bruno	Directeur des Nouvelles Technologies	Ville de Marcq-en-Baroeul	0320454630 bruno.reydet@marcq-en-baroeul.fr
SCHOULLER Patrick	Représentant national aux comités des programmes IST, E-TEN, E-CONTENT, SIAP	Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie DIGITIP - STSI	patrick.schouller@industrie.gouv.fr
SEGARD Nathalie	Chargée de Mission	Boulogne sur Mer Développement Côte d'Opale	03 21 99 44 50 n.segard@boulogne-developpement.com
SINN Bruno		SPIRE	03 20 20 07 80 bsinn@nordnet.fr
SOLARZ Stéphan	Directeur du Développement économique et des TIC	Communauté Urbaine d'Arras	s.solarz@cu-arras.org 0321218700
VISSOUZE Yannick	Directeur intervention économique, emploi et formation	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	03 28 24 54 28 yannick.vissouze@dgl.cc